

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Ça va pas la crèche ?
Initiant-e(-s) : Daniel Curnier

Malgré des premiers pas encourageants et la bonne volonté des directions et du personnel des Centres de vie infantine communaux et subventionnés par la Ville (ci-après CVE), des obstacles structurels empêchent le déploiement d'environnements moins nocifs pour la santé des enfants lausannois, notamment en diminuant drastiquement la présence de substances chimiques toxiques tels que les perturbateurs endocriniens. Ce postulat vise à remédier à cette situation inquiétante.

En août 2019, la Direction Logement, environnement et architecture de la Ville de Lausanne publiait un guide intitulé « Perturbateurs endocriniens : de la sensibilisation à l'action » à destination des CVE, repris en avril 2022 par le Canton de Vaud. Ce document visait à informer les CVE sur les risques pour la santé des enfants (et du personnel !) de la présence de la catégorie de substances chimiques de synthèse particulièrement nocive que constituent les perturbateurs endocriniens.

Même en toute petite quantité, les perturbateurs endocriniens agissent sur le système hormonal et peuvent perturber le développement, la croissance, la reproduction, le métabolisme, l'immunité et le comportement des personnes qui y sont exposées et, par extension, de leurs descendants et du reste du vivant. A en croire l'enquête intitulée « Perturbateurs endocriniens : les enfants contaminés » de l'émission *A bon entendeur* du 9 février 2021, on peut (in)déceamment penser que tous les enfants lausannois sont directement concernés, notamment par le biais des CVE.

Or, force est de constater que la publication d'un document de sensibilisation, aussi précis et clair soit-il, ainsi que les mesures d'accompagnement proposées jusqu'ici, ne suffisent pas à diminuer drastiquement ces substances contenues dans l'alimentation, les fournitures et les infrastructures des CVE. Une politique publique très ambitieuse visant à protéger la santé des enfants et du personnel des perturbateurs endocriniens et autres substances toxiques nécessite des changements structurels et des moyens.

En particulier, cela nécessite de penser la construction et la rénovation des centres en tenant compte des connaissances les plus récentes, d'offrir aux directions des produits irréprochables par l'intermédiaire de la centrale d'achat et d'étendre à tous les CVE et leurs prestataires externes les critères déjà fixés. Se saisir de la question des perturbateurs endocriniens devrait par ailleurs se faire de manière coordonnée avec la lutte contre les autres substances chimiques toxiques et en cohérence avec les autres dimensions de la santé des enfants et du personnel.

Les crèches où évoluent les membres les plus sensibles de notre société se doivent d'être irréprochables. Cet objectif a semble-t-il fait l'unanimité de la douzaine de directeurs de CVE qui ont participé à l'atelier organisé par la Ville à ce propos, directeurs qui ont néanmoins

Conseil communal de Lausanne

déploré le manque de ressources humaines et financières disponibles à l'interne comme à la Ville pour se saisir du dossier.

Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

- Systématiser, pour chacun des sites, les inventaires des infrastructures intérieures et extérieures, des fournitures (jouets, mobilier, hygiène, nettoyage, lessive, vaisselle, draps, contenants alimentaires, etc.) et des aliments pouvant contenir des substances chimiques dangereuses pour la santé des enfants et du personnel.
- Planifier les nouvelles constructions et les rénovations en ayant recours aux matériaux les moins nocifs possible d'une part, retirer et remplacer les matériaux les plus nocifs présents dans les CVE d'autre part.
- Mettre à disposition des CVE, par l'intermédiaire de la centrale d'achat, des produits dénués de substances pouvant nuire à la santé et renoncer à ceux pour lesquels un doute subsiste (appliquer le principe de précaution).
- Débloquer les moyens financiers et humains nécessaires pour que les mesures ci-dessus se déploient rapidement, conformément aux attentes exprimées par un échantillon de directeurs et sans occasionner de charge de travail supplémentaire pour le personnel des CVE.
- Intégrer ces mesures dans une politique globale de préservation de la santé des enfants et de l'environnement.

Lausanne, le 28 février 2023.

Daniel Curnier

Olivia Fahmy

Charlotte de La Baume

Johann Dupuis

Pierre Conscience

Mathias Paquier

L'initiant propose au Conseil de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.